

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [maryse primeau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/fdb77ea0a7def8775509ac9b>

Date d'obtention : 2023-10-20 14:02:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto sert à aider la victime le plus rapidement possible et à aider les policiers puisque les démarches font en sorte que le processus est plus rapide.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me guider à mieux intervenir avec mes élèves, autant que les victimes que l'investigateur de l'acte criminel. Le protocole va me servir de guide afin de bien diriger mon intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ne dois pas regarder les images /vidéos que les élèves vont avoir en leur possession.